Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie

Band: - (2015)

Heft: 2

Artikel: Une introduction au niveau suisse est possible

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-642087

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

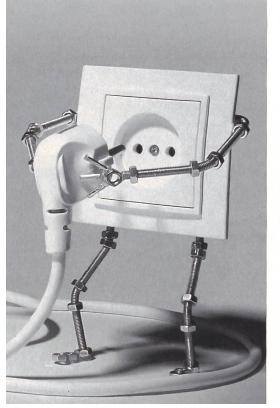
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une introduction au niveau suisse est possible

Les compteurs électroniques deviennent plus intelligents. Les systèmes de mesure dits intelligents (smart metering) nous permettent à long terme d'améliorer l'efficacité de l'approvisionnement en électricité et de consommer moins de courant. Un rapport de synthèse de l'OFEN met en lumière les conditions préalables nécessaires pour une introduction à l'échelle suisse.

Est-ce que vous connaissez votre consommation d'électricité actuelle? Imaginez qu'un compteur électronique installé chez vous enregistre régulièrement votre consommation et transmette automatiquement ces informations à un système de traitement des données centralisé. Vous pouvez ensuite prendre connaissance de votre consommation qui s'affiche sur un écran ou sur votre smartphone via une application. En tant que consommateur final, vous avez grâce à ces informations la possibilité de modifier votre consommation d'électricité de manière ciblée et d'en diminuer simultanément les frais.

Une fois passée la phase d'introduction, les appareils de mesure intelligents peuvent contribuer à faire progresser fortement l'efficacité. On estime que les systèmes de mesure intelligents devraient permettre à long terme de réduire d'environ 1,8% la consommation d'électricité par ménage. Ceci rejoint l'un des objectifs de la Stratégie énergétique 2050, à savoir que



la consommation d'électricité par habitant doit baisser de 3% entre 2000 et 2020. Les modifications correspondantes de la loi sur l'énergie sont actuellement en discussion au Parlement.

Evaluer les coûts

Les systèmes de mesure intelligents facilitent entre autres la gestion des énergies renouve-lables, par exemple en termes de consommation propre. La planification et l'exploitation du réseau sont notamment plus efficaces si le gestionnaire du réseau connaît la consommation d'électricité de ses clients. En revanche, le fournisseur d'électricité n'a plus besoin de personnel sur place pour relever les compteurs. Cette baisse des coûts peut être répercutée sur les clients finaux.

L'étude «Smart Metering Impact Assessment» de l'OFEN passe ainsi en revue les avantages de ces systèmes. Selon les auteurs, une introduction généralisée des systèmes de mesure intelligents est rentable pour l'économie suisse. A long terme, les avantages quantifiables devraient dépasser les coûts. Un scénario conservateur évalue ces bénéfices à environ 900 millions de francs d'ici à 2035.

Questions relatives à l'introduction

A l'avenir, le Conseil fédéral doit pouvoir se prononcer sur les exigences techniques minimales pour l'introduction des systèmes de mesure intelligents. Les modifications correspondantes de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAPEl) ont été proposées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. La LAPEl doit également définir quels coûts peuvent être imputés aux consommateurs finaux.

Dans un rapport récemment publié, l'OFEN examine les questions essentielles relatives à l'introduction. «Nous avons établi une base

et une orientation claire pour une éventuelle mise en œuvre des modifications légales», explique Matthias Galus, expert de l'OFEN dans le domaine des systèmes de mesure intelligents et des réseaux intelligents. En résumé, «les fabricants, les utilisateurs et les associations sont satisfaits, car nous avons réussi à nous mettre d'accord à temps sur des exigences minimales pertinentes qui permettront d'introduire les systèmes de mesure intelligents en limitant les coûts».

Les questions relatives à la protection et à la sécurité des données sont encore ouvertes. «Nous cherchons des solutions pragmatiques assurant un traitement équitable de tous les exploitants et une protection suffisante des données des clients», précise Matthias Galus. Les clients pourraient ainsi refuser d'utiliser des compteurs intelligents même après leur installation. Les nouveaux appareils fonctionneraient ensuite comme les compteurs traditionnels.

Projets pilotes

Des entreprises électriques telles qu'EZK (Zurich) et SAK (St-Gall et Appenzell) ont introduit les systèmes de mesure intelligents pour leurs clients à la suite de projets pilotes réussis. Dans certains pays, ces systèmes font déjà partie du quotidien. La Finlande et la Suède disposent par exemple d'une infrastructure correspondante. La France et l'Espagne sont en train de s'équiper et l'Allemagne désire suivre le mouvement en adoptant des ordonnances dans le domaine d'ici à l'été 2015. La Suisse, quant à elle, examine actuellement une introduction généralisée de ces systèmes. Matthias Galus: «On cherche à atteindre un taux de couverture de 80% d'ici à 2025, et les vieux appareils obtiendront un délai transitoire d'ici-là.» Bientôt, chacun de nous pourra ainsi avoir un aperçu de sa consommation d'électricité. (bra)